



Groupe ActionLogement

Pour les demandes instruites en 2021, les ressources prises en compte sont les revenus fiscaux de référence en 2019 figurant sur votre avis d'imposition reçu en 2020

Catégorie de ménages (*)	Définition	Plafonds de Ressources €	Plafonds de ressources € à 120 % (**)	Plafonds de ressources € à 130 % (**)	PLAI
1	Une personne seule	20 966	25 159	27 256	11 531
2	Deux personnes ne comportant aucune personne à charge ; à l'exclusion des jeunes ménages, ou une personne seule en situation de handicap	27 998	33 598	36 397	16 800
3	Trois personnes ou une personne seule ayant une personne à charge ; ou un jeune ménage sans personne à charge, ou deux personnes dont au moins une est en situation de handicap	33 670	40 404	43 771	20 203
4	Quatre personnes ou une personne seule avec deux personnes à charge ; ou trois personnes dont au moins une est en situation de handicap	40 648	48 778	52 842	22 479
5	Cinq personnes ou une personne seule ayant trois personnes à charge ; ou quatre personnes dont au moins une est en situation de handicap	47 818	57 382	62 163	26 300
6	Six personnes ou une personne seule ayant quatre personnes à charge ; ou cinq personnes dont au moins une est en situation de handicap	53 891	64 669	70 058	29 641
7	Par personne supplémentaire	6 011	7 213	7 814	3 306

(*) Nombre total de personnes vivant au foyer

(**) Certains logements étant réservés aux ménages dont les revenus se situent entre 100 % et 130 % des plafonds de ressources d'accès aux logements gérés par les Organismes HLM.